



Argumentaire sur l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AÉCG)

Négocier un accord avec l'Europe:
Soumettre le bien commun à la logique du marché

Au nom de qui ?

Document élaboré par **Claude Vaillancourt**
membre du Comité de coordination du RQIC

Mars 2011
Montréal



Le RQIC est une coalition sociale multi-sectorielle regroupant plus de vingt organisations sociales du Québec, provenant des milieux syndicaux, communautaires et populaires, étudiants, environnementaux, de femmes, de droits humains, et de développement international. Les organisations membres du RQIC représentent plus d'un million de personnes.

Depuis sa fondation lors des négociations de l'ALÉ entre les États-Unis et le Canada, le RQIC s'est imposé comme un interlocuteur important de la société civile québécoise en matière d'intégration économique et de commerce international. Représentant au Québec de l'Alliance Sociale Continentale (ASC), le RQIC a organisé à Québec en avril 2001 le 2^e Sommet des peuples des Amériques lors du Sommet des chefs d'États. En septembre 2004, il a été l'organisation hôte du Colloque tri-national *Les dix ans de l'ALÉNA: Bilan social et perspectives* qui a accueilli plus de 350 délégués des trois pays signataires de l'accord et relancé les alliances stratégiques entre les mouvements sociaux du Mexique, des États-Unis, du Canada et du Québec.

Plus récemment, le RQIC a contribué à ébranler le processus du *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité* (PSP), une initiative néolibérale nouveau genre par laquelle, en associant économie et sécurité, les élites économiques et politiques cherchaient à approfondir le modèle de l'ALÉNA, à harmoniser à la baisse les normes et réglementations dans la région, à intégrer les marchés de l'énergie, à implanter un périmètre commun de sécurité, et à institutionnaliser le pouvoir des entreprises dans la définition même des politiques publiques.

Les membres du RQIC

Alternatives

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Association canadienne des avocats du mouvement syndical (ACAMS)

Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC)

Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

Attac-Québec

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Conseil central de Montréal métropolitain (CCMM-CSN)

Développement et Paix

Fédération des femmes du Québec (FFQ)

Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC-UQAM)

Ligue des droits et libertés

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)

Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Historique	2
Avec qui négocions-nous?	4
Comment négocions-nous ?	5
Pourquoi s'inquiéter de l'AÉCG	6
➤ Manque total de transparence.....	6
➤ Protection des investissements et souveraineté de l'État.....	7
➤ Ouverture des marchés publics.....	8
Encadré: Services publics et marchés publics	9
➤ Privatisation de l'eau	10
➤ Un accord dommageable pour l'environnement	10
➤ Coût des médicaments.....	11
➤ Impact sur le secteur de la santé.....	12
Encadré: l'AÉCG et l'emploi	12
➤ Souveraineté alimentaire	13
➤ La Culture.....	13
Conclusion.....	14
Mettre l'AÉCG en échec !	16

Introduction¹

L'accord économique et commercial global (AÉCG) entre le Canada et l'Union européenne est d'une rare ambition. Il touche les matières les plus variées, soit les marchés publics, les services publics, l'environnement, l'investissement, l'agriculture, les droits de propriété intellectuelle, la mobilité de la main-d'œuvre, la culture, l'origine géographique des produits. Il se négocie avec la plus grande puissance commerciale au monde. Il concerne des secteurs sous la juridiction des provinces, si bien que, pour la première fois, celles-ci sont invitées à la table des négociations, à la demande des Européens qui en ont fait une condition incontournable.

Pourtant, cet accord a très peu réussi à attirer l'attention. Comme dans tous les accords commerciaux, les négociations se déroulent les portes closes. Les médias se sont très peu penchés sur la question, sinon pour transmettre discrètement les communiqués officiels des gouvernements. Même le mouvement social au Québec, qui avait fortement réagi, il y a quelques années, pendant le déroulement des négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), ne semble pas très intéressé par l'AÉCG.

C'est que l'Europe rassure. On l'admire pour ses politiques sociales, pour les services publics de qualité qu'elle a su établir, pour ses réglementations et normes du travail, la protection des citoyens et de l'environnement. Un accord commercial avec l'Europe, avance-t-on, ne pourra que contribuer à améliorer les conditions de vie de la population québécoise et canadienne, tout en favorisant le développement économique et la création d'emplois.

La réalité est cependant très différente. L'Union européenne a drastiquement réduit la portée de son modèle social. Les nouveaux plans d'austérité ont donné un coup dur, dans plusieurs pays, à ce qui restait des politiques publiques. De plus, la Commission européenne, qui a la responsabilité de négocier l'AÉCG, reste très influencée par les lobbies d'affaires et a toujours défendu les politiques les plus néolibérales. Tout laisse entendre que l'AÉCG entraînera surtout un fort nivellement par le bas.

Devant l'Europe, le Canada n'a pas une position très avantageuse. Il est le petit parti qui négocie avec une grande puissance. Les Européens sont particulièrement aguerris dans les négociations de libre-échange : ils étaient omniprésents à l'OMC et sont reconnus pour leur mode de négociation parfois très agressif. Ils se sont lancés dans près de 70 accords de partenariat économique avec des pays du Pacifique, d'Afrique et des Caraïbes.

De plus, comme les Canadiens ont demandé aux Européens d'amorcer les négociations, ils se trouvent dans une position doublement faible : celle du demandeur à qui l'on peut imposer ses conditions. La faiblesse des négociateurs canadiens, quant à elle, ne fait pas de doute. On l'a vu dans la querelle du bois d'œuvre et dans les négociations de l'accord Buy American, nettement à notre désavantage.

L'AÉCG reconduit ce qui a été maintes fois rejeté par la société civile : le manque de transparence dans les négociations; une disposition sur l'investissement, selon le modèle de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et du chapitre 11 de l'ALÉNA; un objectif de

¹ L'auteur tient à remercier Lucie Mercier (FIQ-santé) pour ses précieuses contributions.

déréglementation à haute échelle dans tous les secteurs visés par l'accord, y compris celui de la finance; une libéralisation de secteurs tels l'agriculture et l'eau; une volonté d'ouvrir les marchés publics à la concurrence internationale.

Une grande vigilance s'impose donc. Les négociations avancent rapidement. Il est prévu qu'elles soient terminées dès le printemps 2011 et que l'accord devienne effectif vers la fin de l'année 2011. Cet état de fait laissera bien peu de temps pour examiner un texte sibyllin, touffu qui, selon Pierre-Marc Johnson, négociateur en chef du Québec, contiendra les principes de base de l'accord et « *deux mille pages d'exceptions* ».

L'AÉCG est un maillon important dans la mise en œuvre de l'agenda néolibéral. Avec la suspension du cycle de Doha², la stratégie consiste désormais à mettre en œuvre le plus grand nombre d'accords bilatéraux qui ressemblent en tous points à ceux de l'OMC. Parmi ces accords, l'AÉCG deviendra un modèle du genre : plus profond et plus large que l'ALÉNA, négocié entre des nations parmi les plus développées, ouvrant de nouveaux champs de compétence gouvernementaux à la libéralisation, il pourra servir de « modèle » pour les accords futurs.

Pourtant, la crise économique qui se perpétue depuis 2008 a montré les limites d'une libéralisation sans contraintes et les dangers de laisser l'entreprise privée sans contrôle. Comprendre et combattre l'AÉCG a donc une double nécessité : empêcher notre gouvernement de négocier un accord qui, sous de nombreux aspects, affectera la souveraineté des gouvernements québécois et canadiens, et contenir les effets d'une mondialisation conçue pour les seuls avantages de la grande entreprise.

Historique

L'idée d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Europe remonte aux années 1990, alors que se mettaient en place les grands projets qui devaient baliser le commerce international à l'aube du prochain millénaire : l'OMC, l'ALÉNA, la ZLÉA, fers de lance d'une nouvelle vision du commerce international. Comme on misait alors sur les accords multilatéraux, qui auraient permis une libéralisation des échanges rapide et de large portée, il n'était pas prioritaire de se lancer dans des négociations avec l'Europe.

La suspension du cycle de Doha à l'OMC a obligé les grandes puissances commerciales à favoriser les accords bilatéraux — même si de très nombreuses ententes de ce type avaient été conclues parallèlement aux négociations à l'OMC. La crise économique qui a durement frappé les États-Unis a aussi été un facteur déterminant pour que les Canadiens prennent l'initiative de demander un accord commercial avec l'Europe. Plusieurs gens d'affaires se sont inquiétés de la

² C'est au sortir de la 4^e conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) réalisée à Doha, au Qatar, en novembre 2001, qu'a été lancé le cycle de Doha, mal nommé *Programme de Doha pour le développement*. Il prévoyait tout un calendrier de négociations et d'actions, visant essentiellement la libéralisation et la déréglementation du commerce dans 21 domaines, notamment l'agriculture, les services, les marchés publics, les produits non agricoles, et la propriété intellectuelle. Profitant d'une transformation des rapports de force au sein de l'économie mondiale, avec l'appui des mouvements sociaux, un groupe important de pays du Sud, avec le Brésil et l'Inde à leur tête, ont brouillé le jeu des pays industrialisés et ont paralysé les négociations, au neutre depuis plusieurs années maintenant. Mais l'AÉCG pourrait leur donner un nouvel élan.

baisse des échanges commerciaux avec notre voisin et d'une vague de protectionnisme qui limiterait l'accès à nos produits et services.

Il devenait donc impératif de trouver d'autres partenaires économiques. L'Europe semblait alors toute désignée, à cause d'une relative proximité géographique et culturelle, et surtout, d'un immense marché de 500 millions d'habitants, dont la plupart profitent d'un haut niveau de vie. La concurrence des pays émergents rendait cette entente encore plus nécessaire.

Voici quelques unes des grandes étapes qui marquent l'avènement de l'AÉCG :

- En 2002 commencent les discussions à propos d'un nouvel ***accord visant à renforcer le commerce et l'investissement (ARCI)*** entre le Canada et l'Union européenne. De vastes consultations auprès du milieu des affaires sont lancées en 2003. Selon le gouvernement canadien, il est cependant décidé d'observer une pause dans l'avancée du projet afin de se concentrer sur l'aboutissement du cycle de Doha. La raison de cet arrêt est surtout que les offres canadiennes semblaient insuffisantes pour les Européens qui s'intéressaient à ce qui relevait de la compétence des provinces.
- Lors de sa campagne électorale en 2007, Jean Charest annonce son projet de placer le Québec au cœur d'un grand espace économique avec un Plan Nord, un accord de commerce entre le Québec et l'Ontario et un accord de libre-échange qu'il soutiendrait entre le Canada et l'Union européenne. Tout cela, joint à l'ALÉNA, donnerait au Québec une position stratégique avantageuse, selon lui. Au Forum économique de Davos, la même année, Jean Charest, après avoir rencontré des gens d'affaires, a commencé la promotion de cet accord.
- Selon le gouvernement du Québec, « l'impulsion donnée par la présidence française de l'UE, au deuxième semestre de 2008, lors du Sommet Canada-UE exceptionnellement tenu à Québec, aura été déterminante ». L'appui de l'Allemagne a aussi été très important.
- Un questionnaire est distribué aux gens d'affaires canadiens et européens, intitulé *Questionnaire relatif à l'accord économique global entre le Canada et l'Union européenne*. Les résultats sont compilés et, en 2009, une étude conjointe relative à cette enquête est publiée : *Évaluation des coûts et avantages d'un partenariat économique plus étroit entre l'Union européenne et le Canada*.
- Le 16 octobre 2008, soit plus de six mois avant le début des négociations, le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE) publiait sur son site Web un article dans lequel les dirigeants d'entreprise du Canada réaffirmaient « leur vigoureux appui à la conclusion d'une ambitieuse entente de partenariat économique entre le Canada et les 27 États membres de l'Union européenne (UE).³ » Dans cet article, on retrouve les grandes orientations qui marqueront le programme des négociations.
- Le 6 mai 2009, à Prague, les négociations sont officiellement lancées. Sept séances de négociations auront lieu jusqu'au mois d'avril 2011. Les négociations ont aussi progressé entre chacune de ces rencontres officielles.

³ http://www.ceocouncil.ca/fr/view/?document_id=1200

Jean Charest en grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf

C'est à la célèbre fable de Lafontaine que le journaliste de *L'Actualité* Jean-Benoît Nadeau a fait allusion pour vanter le rôle de notre premier ministre comme entremetteur entre le Canada et l'Union européenne. Faut-il rappeler qu'à la fin de la fable, la grenouille « *s'enfla si bien qu'elle creva* »? L'article, du numéro du 1^{er} novembre 2009, montre bien que le véritable moteur de l'accord a été le milieu des affaires, Jean Charest étant fortement incité à agir par les patrons de Bombardier, Alcan, BCE, SNC-Lavalin, sans oublier le Conseil canadien de chefs d'entreprise (il manque à la liste le très important Paul Desmarais de Power Corporation). Le journaliste conclut étonnamment son article en affirmant que Jean Charest « *n'hésitera pas à mobiliser l'opinion publique et les milieux universitaires, éducatifs, syndicaux, entrepreneuriaux du Québec pour qu'ils prennent position* ». On attend toujours et on attendra sans doute encore longtemps.

Avec qui négocions-nous?

Formée de 27 pays qui sont entrés progressivement dans ce grand « marché commun », l'Union européenne s'est renforcée au gré de plusieurs traités qui ont balisé son fonctionnement : traité de Rome en 1957, traité de Maastricht en 1992, traité de Lisbonne en 2007 (entré en vigueur en décembre 2009). Dès le départ, cette Europe se veut libre-échangiste. Ses orientations iront très souvent à l'encontre de politiques sociales des États membres. Ainsi, l'Europe renforcée, consolidée par le traité de Lisbonne, centralise les prises de décisions, dérègle et réduit considérablement les services publics.

C'est donc avec cette Europe marquée par les politiques néolibérales que le Canada négocie. C'est ce modèle, qui n'a plus rien à voir avec une social-démocratie qui a inspiré le Québec dans le passé, qu'essaieront de reconduire les négociateurs européens.

L'Union européenne aujourd'hui n'a plus rien d'un modèle inspirant :

- Dès sa fondation, elle énonce le principe d'une « *concurrence libre et non faussée* ». Ce principe va à l'encontre de l'établissement et du développement de services publics, puisque ceux-ci forment bien souvent des monopoles qui sont vus comme des obstacles dans le développement des échanges. D'ailleurs, le terme « service public » est absent dans les grands traités; on préfère « services d'intérêt économique général ».
- En conséquence, les pays européens ont entrepris d'importantes privatisations. Par exemple, dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie (gaz et électricité), du transport (chemin de fer, transport maritime), de la poste, des autoroutes, de la santé. Sans oublier l'eau, secteur depuis longtemps en grande partie aux mains d'entreprises privées.
- Dans ces secteurs, la privatisation entraîne un important changement de paradigme. Ces entreprises privatisées doivent désormais *réaliser des profits pour les actionnaires*, et non plus *fournir équitablement un service optimal et accessible à tous les usagers*. Les conséquences ont été rapidement observées: hausses considérables des tarifs, mauvais entretien des infrastructures, services souvent mal rendus, importantes mises à pied.

- Avec les plans d'austérité dans de nombreux pays, le modèle social européen est encore plus affaibli. Ces plans drastiques réduisent la fonction publique, baissent les salaires des fonctionnaires, diminuent la protection sociale, développent des politiques de tarification des services publics, haussent les taxes à la consommation.

L'UE organise de plus en plus la livraison des services publics en coopération avec le secteur privé ou elle confie carrément les services au secteur privé : il s'agit d'une combinaison de mécanismes de marché et de mission de service public, selon la Commission européenne. Ainsi l'entreprise privée se substitue à l'État pour la livraison des services publics, selon les règles de la concurrence. Ceci a d'ailleurs soulevé de vives oppositions dans la société civile européenne. Il semble que le Canada et le Québec se dirigent doucement vers un modèle semblable au modèle européen.

Il va de soi que c'est inspiré par ces réformes profondes que les négociateurs de l'Union européenne envisagent les négociations avec le Canada. Ceux-ci ont d'ailleurs montré leur intérêt pour certains de nos services publics, tel Hydro-Québec et un monopole d'État, tel la SAQ. Selon Pierre-Marc Johnson, reçu à la Commission des institutions le 6 octobre 2010, « *tous les monopoles dans le monde entier agacent ceux qui négocient des accords de libre-échange.* »

L'attachement réel des Québécois et des Québécoises à leurs services publics les rend difficilement négociables, au prix de risques élevés pour le gouvernement qui entreprendrait de les privatiser. Jean Charest s'est d'ailleurs fait accuser de « manquer d'ambition » au dernier Forum social de Davos, essuyant une nette désapprobation, parce qu'il affirme vouloir protéger ces secteurs. Il faut comprendre que pour les Européens — et pour les conservateurs —, ces services n'ont aucune raison de rester sous le contrôle de l'État.

Un traité économique avec l'Union européenne causera donc une pression supplémentaire en faveur de la privatisation, d'un point de vue général.

Comment négocions-nous ? Liste positive versus liste négative

Dans les accords commerciaux, les pays négocient leurs engagements par liste positive ou négative. La liste négative inclut tous les domaines dans le secteur négocié, à l'exception de ceux que l'on retire. La liste positive n'inclut que les seuls domaines mentionnés sur la liste; tous les autres sont exclus. Ces listes sont surtout utilisées dans les négociations qui touchent les services. La liste négative est beaucoup plus engageante : elle inclut automatiquement les secteurs qui ont été oubliés ou ceux qui n'existaient pas au moment de l'entente. Le Canada a réussi à imposer la liste négative dans les négociations de l'AÉCG.

Pourquoi s'inquiéter de l'AÉCG

Les raisons de s'inquiéter de l'AÉCG sont nombreuses. Cet accord touche tant d'aspects de l'économie, des secteurs majeurs, qu'il est évident qu'il aura des répercussions directes sur nos vies. Pourtant, nos gouvernements semblent vouloir qu'il soit ratifié sans qu'il ne fasse vraiment l'objet de débats publics. D'où la nécessité d'examiner attentivement ce qu'il couvre, ses effets et ses conséquences.

Et d'expliquer pourquoi il sera à notre désavantage.

➤ **L'AÉCG est négocié dans un manque total de transparence**

Selon le négociateur en chef du Canada, Steve Verheul, et Pierre-Marc Johnson, le secret qui entoure la négociation des accords est une « tradition » et serait utile pour lancer des ballons et tester la réaction des négociateurs. Des secteurs entiers de l'économie seraient donc négociés comme dans un jeu de poker.

Le manque de transparence a toutefois de graves répercussions et est une sérieuse atteinte à la démocratie. Il devient ainsi très difficile de connaître l'objet des négociations et, donc, de réagir aux choix et aux décisions des négociateurs et des gouvernements impliqués, qui concernent pourtant l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

Cette attitude est d'autant plus inacceptable que la société civile, à l'exclusion des gens d'affaires, n'a pas été consultée quant à l'orientation de l'accord. Alors que les patrons ont pu répondre à un questionnaire lancé par les gouvernements canadiens et européens, ni experts indépendants, syndicalistes, universitaires, ONG n'ont été sollicités pour donner leur avis.

Le secret qui entoure les négociations est surtout un moyen d'éliminer l'opposition à l'accord. Celui-ci risque d'être adopté rapidement — ce qui est l'intention avouée de notre gouvernement — sans qu'il ne soit possible d'examiner attentivement les milliers de pages de l'accord.

Il est cependant possible de se pencher sur le contenu de l'accord en examinant deux ébauches rendues disponibles par des fuites. Que la seule façon d'obtenir des informations essentielles sur l'AÉCG soit par des fuites de documents est très inquiétant en soi. Ces textes, qui peuvent se transformer considérablement d'ici la conclusion de l'entente, ne sont cependant pas suffisants pour nous donner un portrait précis de l'état des négociations. La revendication d'une plus grande transparence demeure donc essentielle.

Un accord d'une telle importance devrait être l'objet au moins d'un débat sérieux au Parlement et à l'Assemblée nationale, idéalement il doit devenir un enjeu majeur d'une campagne électorale, voire d'un référendum.

➤ **L'AÉCG pourrait contenir une disposition de « protection des investissements » qui permettra aux entreprises de poursuivre les États**

Le gouvernement du Canada fait de fortes pressions pour introduire dans l'AÉCG une disposition de protection des investissements inspirée du controversé chapitre 11 de l'ALÉNA et de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) qui avait été rejeté en 1998 à la suite de fortes pressions de la société civile tant au Québec, au Canada et en Europe (rappelons-nous ici les actions du groupe Opération salAMI).

Cette disposition permettra à une entreprise de poursuivre un gouvernement étranger si une réglementation la prive de profits anticipés. Les cas litigieux seront soumis à un mécanisme d'arbitrage investisseur-État, un tribunal privé qui délibère les portes closes. Ainsi, des réglementations établies pour protéger l'environnement, favoriser de meilleures conditions de travail ou contrôler la qualité des produits pourraient provoquer des poursuites entraînant des coûts et de généreux dédommagements envers les compagnies atteintes par ces mesures. Mais surtout, les possibilités de poursuites ont un effet « réfrigérant » sur les actions gouvernementales qui pourraient être adoptées après l'entrée en vigueur d'un tel accord.

Depuis l'implantation de l'ALÉNA, 28 réclamations relatives à l'investissement ont été déposées contre le gouvernement canadien. Une récente poursuite d'Abitibi-Bowater, provoquée par le gouvernement de Terre-Neuve, « *qui avait adopté une loi pour céder les droits de coupe et d'utilisation des eaux de la société à la couronne et exproprier certains de ses actifs et de ses terres*⁴ », a coûté 130 millions de dollars aux contribuables canadiens. Comme l'AÉCG aura une plus grande portée que l'ALÉNA, le champ d'application de cette disposition sera plus large.

Une pareille disposition *restreint de façon considérable le pouvoir de légiférer de gouvernements démocratiquement élus*. Elle donne aux entreprises le pouvoir d'entraver la création de lois considérées comme des « obstacles au commerce », même si celles-ci sont conçues dans l'intérêt public.

⁴ Dans une lettre aux parlementaires européens signée par le Centre canadien de politiques alternatives, le Congrès du travail du Canada, le Syndicat canadien de la fonction publique, le Conseil des Canadiens, le Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public.

➤ **L’AÉCG entraînera une ouverture des marchés publics au profit des multinationales européennes**

L’accès aux marchés publics canadiens est l’une des principales demandes des Européens. Il s’agit d’un marché considérable de 28,7 milliards de dollars par année au Québec seulement, et 179 milliards de dollars au Canada⁵. Leur ouverture offre un double avantage pour la grande entreprise : permettre de réaliser d’importants profits et mettre la main sur ce qui était protégé, sous le contrôle du pouvoir politique.

Les *marchés publics* touchent les achats publics de biens, de services et de travaux de construction par le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités. Ils concernent aussi certaines entités publiques qui font ce type d’achats, les hôpitaux, les écoles, les universités. Ils se distinguent des *services publics*, qui sont fournis par l’État. Offrir de plus en plus de services en sous-traitance par le biais des marchés publics est une façon sournoise de privatiser à la pièce les services publics.

Ces marchés publics demeurent un instrument essentiel pour le développement local. Par des politiques d’achats privilégiés, les gouvernements peuvent choisir par exemple des entreprises qui favorisent la création d’emplois et les emplois de qualité, des produits équitables, fabriqués sur place, ou dans des conditions, qui pratiquent l’équité salariale, qui promeuvent le développement durable ou respectent des normes environnementales élevées.

L’ouverture des marchés publics dans le cadre de l’AÉCG changera considérablement la donne. L’octroi d’un contrat public de biens, au-delà d’un certain seuil déterminé dans l’accord, sera accordé à la plus basse soumission. Un principe de « non-discrimination » empêchera de favoriser les entreprises locales.

Ceci aura d’importantes conséquences. Il est évident que le meilleur prix n’est pas toujours le meilleur marché à conclure pour une communauté et qu’il vaut mieux parfois payer plus cher pour des produits de meilleure qualité et plus durables, donc moins chers à long terme. Dans le cas des marchés publics de services ou de travaux de construction, une évaluation de la qualité est souvent réalisée. Toutefois, il appert que la qualité n’est pas toujours au rendez-vous, des entreprises faisant l’objet de rapports de rendement insatisfaisant.

De plus, le principe de concurrence ne permet pas de tenir compte d’autres facteurs qui ont des incidences sur les coûts, tels la création d’emplois, les retombées sur l’économie locale, les revenus apportés par la perception des impôts.

Ceci pourrait aussi faire pression à la baisse sur les normes sociales, selon le chercheur Alexandre L. Maltais, et affecter, par exemple, un programme d’accès à l’égalité conforme à la Charte des droits et liberté de la personne au Québec, que les entreprises étrangères ne seraient pas tenues de respecter⁶.

⁵ Voir Hugo Fontaine, « Contrats publics : le Canada y gagnera aussi », La Presse, 20 novembre 2010. Sur le web, au <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/canada/201011/19/01-4344566-contrats-publics-le-canada-y-gagnera-aussi.php>.

⁶ Dans un rapport de recherche de l’Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), *Accord économique et commercial global Canada-Europe : quelles conséquences pour le Québec?*, 2011.

Toujours selon Alexandre L. Maltais, cette ouverture des marchés publics ne donnera rien de plus aux entreprises québécoises et canadiennes puisque celles-ci « bénéficient déjà de l'ouverture des marchés publics grâce à l'Accord sur les marchés publics à l'OMC depuis 1994⁷ ». Cet accord avait permis d'ouvrir les marchés publics européens et fédéraux du Canada, mais pas les marchés provinciaux ni municipaux. Le sacrifice sera donc considérable, sans que le Canada et le Québec ne gagnent quoi que ce soit d'équivalent en échange.

Mais surtout, le fait de se priver du pouvoir d'attribuer des contrats publics en faveur du développement local, pour le profit de grandes entreprises européennes, expertes dans les demandes de soumission, n'offrant pas toujours un service de qualité⁸, aura de lourdes conséquences.

Services publics et marchés publics : comment les distinguer?

Un service public est une activité prise en charge par l'État dans un but d'intérêt général, Cela inclut les services d'utilité publique (services de postes et télécommunication, de transport, d'eau, d'énergie) et les services qui définissent les fonctions de l'État (santé, éducation, aide sociale). L'expression «marchés publics» (en anglais *procurement*) désigne l'approvisionnement et l'achat en biens et services, y compris les services de construction, effectués par les différents gouvernements, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, par les ministères et organismes, les sociétés d'État, ainsi que par les secteurs et les réseaux parapublics, c'est-à-dire les municipalités, l'éducation, la santé et les services sociaux.

Traditionnellement, les services publics étaient livrés par les fonctionnaires et employés de l'État. De plus en plus, les gouvernements font appel à l'entreprise privée pour la livraison des services par l'entremise des marchés publics. Avec les marchés publics de services, le gouvernement se dégage de la livraison des services publics. La sous-traitance concerne maintenant pratiquement tous les aspects de la mission des établissements publics. Par exemple, l'entretien ménager, les campagnes de publicité, les services de placement média, la restauration dans les écoles et les hôpitaux se font de plus en plus en sous-traitance.

L'utilisation des marchés publics peut avoir pour effet d'introduire différentes catégories de personnels dans un même milieu de travail : les fonctionnaires de l'État côtoient le personnel des entreprises privées. Des personnes ayant des conditions de travail et de salaire différentes font parfois le même travail dans le même lieu. Pour le gouvernement, c'est aussi une manière de lutter contre les organisations syndicales et de diminuer la présence syndicale dans les services publics.

⁷ Ibid.

⁸ Les multinationales européennes qui ont profité de l'ouverture des marchés, entre autres en Amérique du Sud, à la suite des plans d'ajustement structurel du FMI, ont causé de grands mécontentements auprès des populations (lire à ce sujet *La mondialisation de la pauvreté et le nouvel ordre mondial*, par Michel Chossudovsky [Éditions Écosociété, 2004])

➤ **L'AÉCG favorisera la privatisation de l'eau**

Dans le secteur des services, les négociateurs européens ont clairement ciblé la distribution d'eau au Canada, ce qui inclut les services d'eau potable et le traitement des eaux usées. Deux grandes entreprises européennes plus particulièrement, Véolia et Suez, ont l'œil sur cet important marché. Même si la privatisation de l'eau a donné des résultats catastrophiques dans plusieurs villes (augmentation des prix, détérioration des infrastructures, baisse de la qualité de l'eau) et que certains ont ainsi choisi de remunicipaliser leurs services de l'eau, le Canada est prêt à aller en sens contraire et à livrer notre eau à de grandes entreprises.

Un document intitulé *Eau publique à vendre : comment le Canada va privatiser nos systèmes d'eau public*, publié par le Conseil des Canadiens et CUPE-SCFP, montre bien comment l'AÉCG favorisera la privatisation. Selon la Fédération canadienne des municipalités (FCM), les systèmes d'alimentation d'eau de plusieurs villes sont vétustes, si bien qu'on prévoit un montant nécessaire de 31 milliards de dollars pour les améliorer, auquel s'ajouteraient 20 milliards pour répondre à de nouvelles normes fédérales sur l'assainissement de l'eau. Une ville comme Montréal, par exemple, fait face à un sérieux problème de fuites d'eau.

Plutôt que de financer publiquement les travaux, le gouvernement fédéral a établi des programmes liant les subventions aux partenariats public-privé (PPP), ce qui ouvre toute grande la porte à l'entreprise privée.

Par l'entente sur les marchés publics, les entreprises européennes pourront ainsi obtenir d'importants contrats, occuper une place toujours plus grande, être protégées par la disposition sur l'investissement et peut-être même importer leur propre main-d'œuvre spécialisée (par l'entente sur la mobilité de la main-d'œuvre incluse dans l'AÉCG).

➤ **L'AÉCG sera dommageable pour l'environnement**

Nous avons vu que l'AÉCG, par sa disposition sur l'investissement, pourra agir contre la protection de l'environnement. Une entreprise pourra en effet s'opposer à une réglementation défavorable, comme DowAgroSciences qui conteste, dans le cadre du chapitre 11 de l'ALÉNA, l'interdiction au Québec d'un pesticide considéré comme nocif.

L'un des buts des négociateurs canadiens est de rendre nos ressources naturelles plus facilement accessibles aux Européens. Le pétrole des sables bitumineux intéresse, par exemple, des multinationales européennes comme Total, Shell et BP, déjà bien implantées dans l'Ouest canadien. Et cela, peu importe si cette exploitation lance dans l'atmosphère trois à cinq fois plus de gaz à effet de serre que la production conventionnelle, en plus de contaminer des masses d'eau et de nuire à la santé et aux conditions de vie des communautés autochtones à proximité. L'AÉCG leur permettra d'attaquer juridiquement toute tentative de réglementation, pour des raisons sociales ou environnementales, des activités liées aux sables bitumineux.

Les Canadiens ont aussi ciblé la directive européenne REACH comme un obstacle au commerce à éliminer. Cette directive, soutenue par la société civile européenne, vise à contrôler les produits chimiques de façon à ce qu'ils ne portent pas atteinte à la santé humaine ou à l'environnement.

Au Canada, les Ontariens s'inquiètent des dispositions de l'AÉCG qui pourraient venir à bout d'une loi sur l'énergie verte qui favorise la création d'emplois verts et la production locale d'énergie propre, en prétendant que cette loi est discriminatoire envers les compagnies étrangères.

C'est donc au prix élevé d'une négligence des préoccupations environnementales, et même aux dépens de la santé des gens, que pourrait se bâtir, à la suite de la conclusion de l'AÉCG, une prospérité économique essentiellement au profit des grandes entreprises

➤ **L'AÉCG pourrait prolonger la période d'exclusivité des médicaments**

Les droits de propriété intellectuelle, tels qu'ils apparaissent dans les accords commerciaux, défendent beaucoup moins les découvertes de quelques inventeurs que le pouvoir de grandes entreprises de mettre la main sur certains brevets afin d'en tirer un maximum de profit.

Les grandes compagnies pharmaceutiques réalisent justement des profits parmi les plus élevés de tous les secteurs de l'économie. Pourtant, il semble qu'elles n'en ont toujours pas assez. Ainsi, dans le cadre de l'AÉCG, les lobbies pharmaceutiques font pression pour obtenir une prolongation de la période d'exclusivité des médicaments.

Cette mesure, qui retarderait l'accès à des médicaments génériques, occasionnerait des coûts supplémentaires de 784,6 millions de dollars au Québec par année, selon l'Association canadienne du médicament générique. Les prix élevés des médicaments sont l'élément le plus inflationniste du budget de la santé. Inutile d'ajouter que de nouvelles hausses auront un effet important sur le financement de notre système de santé.

Le gouvernement du Québec soutient cette prolongation des brevets. Dans une lettre adressée le 16 juin 2010 au ministre du Commerce international du Canada, Clément Gignac, ministre du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation, écrit : « *le Québec presse le Canada de modifier sa réglementation à l'égard de ces questions, lesquelles ont une incidence négative sur l'industrie biopharmaceutique innovatrice au Québec* », ce qui est en fait une demande claire de prolongation de brevets dans le cadre de l'AÉCG.

Dans un tout autre secteur, selon David Robinson, consultant à l'Internationale de l'éducation (IE), l'Europe ferait pression pour prolonger l'extension du terme des droits d'auteur de 50 ans à 70 ans après la mort de l'auteur (ce qui est le cas aux États-Unis). Ce qui aurait comme effet de rendre certaines œuvres moins accessibles dans les écoles et cela, forcément, tout en ne donnant rien de plus aux créateurs.

➤ L'AÉCG n'épargnera pas le secteur de la santé

L'AÉCG affectera aussi le secteur de la santé sous d'autres aspects que celui de la hausse des coûts des médicaments.

Dans ce secteur, les domaines de sous-traitance ne manquent pas : partenariats public-privé, main-d'œuvre indépendante, centres médicaux spécialisés, ressources intermédiaires, etc. Il s'agit là d'autant d'occasions pour les entreprises européennes de pénétrer ces marchés au Québec et au Canada.

Il est probable que l'AÉCG puisse inclure l'assurance habitation et l'assurance automobile (le monopole de la SAAQ pourrait être visé), mais encore l'assurance maladie duplicative, l'assurance maladie complémentaire (assurance dentaire, ambulance, voyage, appareils auditifs et orthopédiques, etc.) et l'assurance médicaments. L'AÉCG pourrait donc favoriser une plus grande libéralisation de ces domaines s'ils ne sont pas retirés des listes des services négociés.

Puisqu'il n'est plus nécessaire d'être résident du Québec pour être détenteur d'un permis de pratique, des possibilités nouvelles s'ouvrent en termes d'actionnariat et de services à distance, ce qui pourrait permettre à des entreprises européennes spécialisées dans les services de santé de s'implanter chez nous dans les secteurs privatisés.

Dans cet esprit, la santé est de moins en moins un service public, mais un secteur dans lequel on peut brasser de bonnes affaires.

L'AÉCG et l'emploi

Il est prévisible que nos gouvernements essaieront de nous vendre l'AÉCG en nous disant qu'il permettra de créer des emplois, ainsi qu'ils l'ont fait dans le passé pour d'autres accords commerciaux. À ceci, s'oppose d'emblée le chercheur Jim Stanford qui, dans une étude intitulée *Out of equilibrium*, publiée par le Centre canadien de politiques alternatives en octobre 2010, prévoit une perte allant de 28 000 à 150 000 emplois au Canada. Stanford arrive à ces calculs en considérant que les droits de douanes sont plus élevés au Canada, ce qui protège de nombreux emplois, et par le fait que notre économie, basée sur les ressources naturelles, a intérêt à garder un dollar fort, ce qui risque d'affaiblir le secteur manufacturier.

L'AÉCG prévoit un accord sur la mobilité de la main-d'œuvre. Pierre-Marc Johnson a annoncé que cette entente devrait s'inspirer de celle conclue entre la France et le Québec. Mais les négociations pourraient aussi mener à autre chose. Que chercheront-ils donc les négociateurs? Un accord qui ressemblera au mode 4 de l'AGCS, qui vise à permettre l'exportation temporaire de main-d'œuvre travaillant selon les conditions existantes dans le pays d'origine? Une entente qui mettra en concurrence les travailleurs du Québec et du Canada avec ceux de l'Europe de l'Est, par exemple, moins bien payés et moins bien protégés par les lois du travail? Il semble que les négociations ne sont pas très avancées sur cette matière. Voilà toutefois un aspect de l'AÉCG sur lequel il sera important d'avoir des informations détaillées.

➤ **L'AÉCG favorisera l'agro-industrie aux dépens de la souveraineté alimentaire**

Ni au Canada, ni en Europe, l'agriculture n'est entièrement soumise aux lois du libre marché. C'est que l'alimentation des peuples est trop vitale pour laisser fluctuer les prix selon l'offre et la demande — même si la spéculation sur le prix des aliments a provoqué certaines hausses dramatiques dans certains pays du Sud.

L'Europe a choisi de subventionner généreusement ses agriculteurs (surtout son agro-industrie), tandis que le Canada préfère contrôler la commercialisation de certains produits par le système de gestion de l'offre et par un organisme comme la Commission canadienne du blé. Dans le cadre des négociations de l'AÉCG, ces deux systèmes ne sont pas équivalents. La gestion de l'offre est marginale dans le monde et a fait face à de nombreuses pressions en vue de l'éliminer. Tandis que les subventions agricoles sont utilisées à haute échelle par les deux puissances que sont l'Union européenne et les États-Unis. Malgré les propos rassurants de nos gouvernements, qui prétendent défendre la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé, il est pertinent de croire que ce système sortira affaibli à la suite des négociations.

Les fuites qui ont rendu accessible l'ébauche de l'accord ont semé beaucoup d'inquiétude chez les agriculteurs. Afin de renforcer le pouvoir et les profits d'entreprises dans le secteur des biotechnologies, l'AÉCG pourrait empêcher les agriculteurs de conserver, réutiliser et vendre leurs semences. Ils seront donc liés plus que jamais à l'agro-industrie, aux biotechnologies et à des contrats contraignants visant à protéger la propriété intellectuelle.

L'AÉCG pourrait aussi être une occasion pour ces mêmes compagnies d'introduire les OGM en Europe. Dans le rapport intitulé *Évaluation des coûts et avantages d'un partenariat économique entre le Canada et l'Union européenne*, on mentionnait « l'importance de la conclusion éventuelle d'une entente visant à éliminer les obstacles non tarifaires au commerce des produits OGM entre l'UE et le Canada ».

Si, d'une part, l'Europe cherchait à renforcer la signification des appellations d'origine contrôlée, c'est surtout une agriculture industrielle, sans diversité, au profit de grandes entreprises que favorisera l'AÉCG.

➤ **Malgré la convention sur la diversité culturelle, ratifiée par le Canada et l'Union européenne, la culture n'est toujours pas exemptée de l'AÉCG**

Le Québec, le Canada et l'Union européenne ont été parmi les premiers à soutenir et à ratifier la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. L'un des principaux buts de cette convention est d'assurer une « exception culturelle », par le retrait de la culture des accords commerciaux, afin d'éviter une trop grande marchandisation qui éliminerait la diversité par la prédominance des plus puissantes industries culturelles, principalement anglo-saxonnes.

Or le Canada et l'Union européenne n'ont pas exempté la culture des négociations dans le cadre de l'AÉCG. Et cela, malgré des déclarations publiques de Jean Charest, de Nicolas Sarkozy et du ministre du Commerce international Peter Van Loan, qui répètent que la culture doit être protégée.

Ce choix est non seulement contradictoire avec la position traditionnelle du Québec et du Canada, il vient aussi sérieusement compromettre notre leadership dans la lutte pour la diversité culturelle. Idéalement, une exemption culturelle complète devrait s'inscrire dans l'accord. Tant qu'elle n'est pas nettement affirmée, il n'est pas assuré que la culture ne sera pas objet de négociations.

Il semble d'autant plus contradictoire que toutes les négociations se font *uniquement en anglais*, la langue imposée par les Européens, qui ont renoncé à leurs 22 autres langues officielles. Ces grands défenseurs de la diversité ont donc aussi écarté du revers de la main une des deux langues officielles du Canada, avec la complicité résignée de nos négociateurs.

Le secteur des télécommunications du Canada reste particulièrement vulnérable. Actuellement, aucun groupe ou individu de l'extérieur du pays ne peut être majoritairement propriétaire d'une entreprise de télécommunication au Canada. Mais les conservateurs se sont montrés favorables à ouvrir davantage ce secteur aux investisseurs étrangers. L'AÉCG pourrait leur en donner l'occasion. Ce qui aurait des conséquences sur le contenu local — très important au Québec — et sur de bons emplois nécessaires aux artistes québécois et aux travailleurs de la culture.

Conclusion

Il semble évident, à la suite de l'examen de l'AÉCG, que cet accord aura d'importantes conséquences et affectera la vie des Québécois et Québécoises. En incluant des secteurs aussi vitaux que l'eau, la santé, l'agriculture, l'investissement, la culture et de façon plus large, certains services publics, la vision proprement marchande de l'économie soutenue dans l'AÉCG transformera à différents niveaux notre vie en société.

Certes, le conditionnel est fréquemment utilisé dans l'ensemble du présent texte et rien n'assure que les négociations mèneront à ce qui est envisagé ici. Pourtant les signaux obtenus des négociateurs et ce que nous pouvons observer dans les fuites, informations et analyses qui nous parviennent, montrent que nous nous appuyons sur de solides bases. Nous l'avons dit, il serait du devoir de nos gouvernements de bien informer la population sur ce qui est réellement en jeu, de faire preuve de transparence. Les conséquences d'un pareil accord sont trop importantes pour tout laisser aux seules mains de négociateurs qui accoucheront d'un texte touffu, d'une grande complexité, que les parlementaires devront approuver sans qu'il ait été soigneusement lu et examiné, sans véritable débat public. Il sera alors difficile pour les organisations de la société civile de trouver le temps et les ressources nécessaires pour examiner dans le détail les effets de l'AÉCG.

L'AÉCG se négocie alors que le Canada poursuit ses politiques en faveur du libre-échange en multipliant les accords. Des accords de libre-échange ont été conclus avec la Colombie, le Pérou, le Chili, la Jordanie, Israël, le Costa Rica, le Panama. Ces deux derniers pays sont des paradis fiscaux reconnus — le Panama, plus particulièrement, est nettement lié au crime organisé — et de telles ententes peuvent favoriser non seulement les échanges commerciaux, mais la fuite fiscale. D'autres accords sont en voie de négociation, une cinquantaine selon le gouvernement fédéral, avec le Maroc, l'Inde, la Turquie, la Corée, l'Ukraine, Singapour. De plus, le Canada voudrait conclure des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) avec pas moins de 35 pays (il avait amorcé des négociations avec la dictature en Tunisie). Ces accords, qui donnent une grande liberté aux investisseurs, reprennent des éléments centraux du chapitre 11 de l'ALÉNA.

C'est donc une grande toile que tisse le Canada et qui soumet nos politiques à une plus grande déréglementation et à une circulation toujours plus facilitée des capitaux. Cette orientation semble d'autant plus inquiétante que la crise économique, dont nous ne sommes pas encore sortis, a justement été causée par la déréglementation et l'absence de contrôle du secteur financier. L'AÉCG est de loin le pivot le plus important, le navire amiral parmi les accords de libre-échange négocié par le Canada, tant par les secteurs couverts que l'importance du partenaire économique. D'où l'importance et la nécessité de suivre pas à pas l'évolution des négociations et d'exiger sur elles un véritable contrôle démocratique, voire même de demander au gouvernement du Québec de rompre les négociations, si celles-ci continuent à mettre en jeu notre autonomie politique et économique.

Les négociations sont d'ailleurs plus fragiles qu'on ne l'aurait cru. Les niveaux d'attente de part et d'autres sont très élevés. D'autant plus que la non conclusion de l'accord n'empêchera pas la bonne circulation des biens telle qu'elle existe présentement. Si les gains ne sont pas significatifs sur le plan des libéralisations, il est envisageable qu'on mette fin aux négociations. Les pressions de la société civile peuvent donc avoir un réel impact : refuser de libéraliser certains secteurs vitaux comme les marchés publics pourrait bloquer l'accord.

Le RQIC réclame *un débat franc et ouvert sur l'AÉCG*. Le gouvernement canadien doit nous informer clairement de ce qui est négocié et conclu dans l'accord, et de ses conséquences sur notre économie et notre organisation sociale. La portée de l'AÉCG est si grande que nous considérons que cette entente ne peut être ratifiée sans une consultation significative de l'ensemble de la population du Québec et du Canada.

METTRE L'AÉCG EN ÉCHEC !

Depuis plus de 20 ans, le RQIC propose une vision du développement respectueuse des droits sociaux, des droits des travailleuses et travailleurs et des droits humains, et fait la promotion de la participation démocratique et citoyenne autour des enjeux du commerce international. Il contribue à la réflexion sur un modèle alternatif de relations entre les peuples qui favorise la justice sociale et la répartition équitable de la richesse.

*Agir pour éviter **qu'un accord de plus**
ne marque au fer rouge notre avenir collectif ...*

- C'est **briser le déficit démocratique** : s'informer, se documenter, créer notre propre savoir, sensibiliser le public et organiser pour les militantEs des sessions de formation sur l'AÉCG.
- C'est **alerter et interpeller nos éluEs** des divers paliers de gouvernement.
- C'est déployer des stratégies afin de **dénoncer le pouvoir que l'AÉCG confère aux grandes entreprises** dans la définition des politiques publiques.
- C'est **consolider nos solidarités et en tisser de nouvelles**. La consolidation des alliances multisectorielles au niveau national est essentielle, mais nous devons aussi miser sur un dialogue entre les forces sociales d'Europe et celles du Québec et du Canada en vue de mettre en commun nos visions et développer des stratégies d'action.